

C.L.É DU SÉNONAIS - 11 DÉCEMBRE 2023

DATES A RETENIR DÈS MAINTENANT :

Vœux du Président le Jeudi 18 janvier 2024 à 18h30 A L'ESPACE CULTUREL D'APPOIGNY.

L'an deux mil vingt-trois, le 11 décembre, la commission locale d'énergie du Sénonais du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (S.D.E.Y.), régulièrement convoquée, s'est réunie à GRON (89100), dans les locaux de la salle des fêtes, 28 rue des Courvois, sous la co-présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY et de Monsieur Grégory DORTE, vice-président en charge de la C.L.E.

Convocation du 31.10.2023.

Étaient présents : Henri ROUSSELLE, Annie BAKOUR, Jean LESPINE, Patrick HARPER, Christian COSSANGE, Philippe THOMASSIN, Frédéric TROUÉ, Jean-Claude KHEBISI, Patrick CROSIER, Daniel PAGNIER, Antonio SORIA, Patrick GUINOT, Chantal LAUGAUDIN, Jean-Luc VASSARD, Patrick OFFREDI, Denys ANTHOINE, Patrick BABOUHOT, Charles PEOT, Stéphane PERENNES, Gilles BONNEAU, Marc ADAM, Willy MOREAU, Michael LAVENTUREUX, Ghislain GISBRAN, Danielle POUTHÉ, Yves BÉZINE, Jacques FOUQUART, Pascal THERIAL, Jean-Luc GIVORD, Jean-Luc LÉGER, Régis GILLOPPÉ, Grégory DORTE, Bruno PERTIN, Isabelle CLAUDET, Philippe GAUTROIS, Johan BLOEM, Nagi AKKAOUI, André PITOU, Eric PEYNOT, Myrienne MORISSEAU, Alain PONTALIER, Jean-Baptiste de FONTENILLES, Christian CHIESA, Nicole VIÉ, Claude LAVENTUREUX, Jacky POIRIER, Nicolas HUOT, Bernard PETILLAT.

Pour les entreprises : Thierry OLIVIER pour l'entreprise Eiffage, Tristan CHEVREAU et Johan PESTY pour l'entreprise Inéo

Pour Enedis : Gérald FREGUIN (Délégué territorial Yonne) et Sandrine FOURNIER (Interlocutrice collectivités)

Pour GRDF : Leslie ARNOULT

Absents excusés : Gauthier PAJONA

39 communes sur 77 sont représentées.

Le personnel du SDEY présent à cette assemblée : Éric GENTIS (Directeur Général des Services du SDEY), Émeline RIMBAULT (Directrice Générale adjointe aux finances), Nicolas LUX (Directeur Général adjoint en charge des services techniques), Dominique MICHEL (chargé d'affaires Eclairage Public et Electrification Rurale), Delphine DUPRÉ (secrétaire de la CLE du



Sénonais), Aurélie ROSSIGNOL (Responsable du service optimisation énergétique), Maxime DAL DEGAN (Chargé de mission Energies Renouvelables), Cédric PHILBERT (Conseiller en Energie partagé).

Le Président remercie tous les élus de leur présence à cette assemblée et tout particulièrement Monsieur le Maire de Gron, qui nous prête gracieusement la salle des fêtes de sa commune. Il remercie également les représentants du SDEY et des entreprises qui sont venus à cette réunion afin d'apporter des informations et répondre aux éventuelles questions des délégués.

Grégory DORTE, Vice-Président, remercie les élus de s'être déplacés ainsi que les agents du SDEY présents pour animer la réunion.

ORDRE DU JOUR

1. Election d'un délégué
2. Point sur la stratégie d'investissement du SDEY
3. Explication de l'actualisation des prix
4. Présentation du cadastre solaire
5. Point sur le groupement d'achat d'énergies
6. L'harmonisation des tarifs des recharges des bornes pour véhicules électriques
7. Les actualités d'ENEDIS et de GRDF et un focus avec le SDEY sur la loi APER



1 - ELECTION D'UN DELEGUE

Monsieur DORTE explique que le quorum n'étant pas nécessaire, les élus ici présents vont procéder à l'élection d'un nouveau délégué et de son suppléant qui sera membre du bureau suite au départ de Monsieur BOUCHIER. Il demande si dans l'assemblée des personnes sont volontaires.

- Monsieur Jean LESPINE est désigné secrétaire de séance pour ce vote.
- Monsieur Gilles BONNEAU délégué de la commune de La Chapelle sur Oreuse est candidat pour être membre titulaire du bureau.

Personne d'autre ne souhaite se présenter. Monsieur DORTE propose à l'assemblée un vote à main levée. Sans objection.

- Monsieur BONNEAU est élu membre titulaire au bureau de la CLE du Sénonais.
- Monsieur Jean-Claude KHEBIZI représentant la commune de Compigny, se porte volontaire pour être son suppléant.

Personne d'autre ne souhaite se présenter. Monsieur DORTE propose à l'assemblée un vote à main levée. Sans objection.

- Monsieur KHEBIZI est élu suppléant de Monsieur BONNEAU.

Les élections sont terminées.

2 - POINT SUR LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT DU SDEY

Monsieur LOURY précise que le SDEY a fait un gros effort au niveau de l'éclairage public. Deux emprunts de 7.5 millions d'euros chacun à des taux attractifs (0.5% et 0.7% sur 15 ans) ont été contractés. Ainsi, d'ici la fin du mandat, 180 rénovations globales devraient avoir été réalisées.

Le SDEY a aussi apporté son aide aux communes en matière d'économie d'énergie (rénovation énergétique de bâtiments communaux) via le service Optimisation énergétique.

Emeline RIMBAULT Directrice Adjointe, rappelle que l'électrification et l'éclairage public sont le cœur de métier du SDEY et propose de faire un bilan à mi-mandat. Celui-ci, fait état d'environ 64 millions d'Euros de commande de travaux depuis trois ans, avec une année record en 2022 qui comptabilise, à elle seule, 35 millions d'euros de travaux.



- Ce pic de commandes en 2022 s'explique d'une part, par le renouvellement des marchés de travaux avec un risque d'inflation, ce qui a amené le SDEY à commander un maximum d'opérations avant la date de fin de marché, pour garantir aux communes les mêmes prix pratiqués depuis 4 ans. D'autre part, la signature du nouveau contrat de concession avec ENEDIS ayant conduit à l'ouverture d'une nouvelle enveloppe de subvention dite « Convention de modernisation », dédiée principalement aux travaux de sécurisation, a permis de commander un volume important d'études en vue d'une programmation de travaux s'étalant jusqu'en 2026.
- Par ailleurs, l'emprunt contracté pour réaliser les rénovations globales a impulsé 13 millions de commandes en 2022. Soit 14 000 points lumineux rénovés, pour des économies à effet immédiat.
- Enfin, un rythme d'investissement très soutenu en 2022, pour une année 2023 plus calme en termes de commandes mais pas en termes d'ouvrages, puisque l'ensemble des commandes passées en fin d'année 2022 a vu ses travaux se réaliser en 2023, voire 2024.
- **ZOOM sur le secteur du Sénonais : 1 583 368€ commandés (3 millions en 2021, 7.5 millions en 2022). Mais les travaux commandés en 2022 glissent sur 2023 et 2024.**

Programme de travaux 2024 sur le secteur du Sénonais :

Dissimulations :

Dans le but de finaliser la programmation des travaux 2024, selon le classement des demandes de dissimulations (voir en annexe la présentation), le bureau a proposé de retenir les affaires suivantes, sous réserve des crédits disponibles et du vote du comité :

1. **VILLEPERROT** dissimulation du centre bourg tranche 2b.
2. **SALIGNY** dissimulation rue de la Quennevelle ou rue du moulin ou rue des Rougemonts (selon la priorité de la commune).
3. **MAILLOT** dissimulation rue de paradis, rue de l'église, rue du terrier
4. **SAINT DENIS LES SENS** dissimulation rue de Sainte Colombe et rue Ernest Salmon (tranche 4)

Emeline RIMBAULT explique que toutes les communes ne peuvent pas être retenues du fait du nombre conséquent de demandes. Cependant, si une commune souhaite se désister il faut prévenir rapidement les agents du SDEY, afin de faire remonter un autre projet.



Eclairage public :

Aujourd'hui 31 communes sont en liste d'attente pour des travaux de rénovation globale en télégestion. Le syndicat aura la possibilité de réaliser pour environ 2 millions d'euros d'investissement pour ce type d'opération.

Le comité se prononcera le 19 décembre sur une grille de critères qui permettront de classer par priorité les demandes de rénovations globales.

Sécurisations :

Le programme de sécurisation étant bouclé jusqu'en 2025, toute nouvelle demande ne pourra pas être prise en charge avant 2026.

3 - EXPLICATION SUR L'ACTUALISATION DES PRIX

Nicolas LUX, explique que l'impact de l'inflation de l'année 2021-2022 a eu une forte incidence sur les factures de travaux EP / ER avec une augmentation de l'actualisation des prix allant de 5 à 10 % sur les gros volumes d'achat.

Effectivement, les personnes publiques soumises au code de la commande publique sont tenues, de conclure leurs marchés à prix révisibles lorsque les parties sont exposées à des aléas majeurs du fait de l'évolution raisonnablement prévisible des conditions économiques pendant la période d'exécution des prestations.

Les marchés publics auxquels nous sommes soumis nous obligent donc à appliquer une formule de révision ayant une incidence directe sur la facturation finale aux communes.

En effet, en 2021-2022 le conflit en UKRAINE, a créé un contexte inflationniste, générant ainsi une augmentation de plus de 15% sur les prix des matériaux (notamment le cuivre et l'aluminium grands consommateurs d'énergie pour leur fabrication). Cette crise n'ayant pas été anticipée et nos aléas s'étant limités à plus ou moins 5 à 10%, certaines de nos opérations ont subi cette augmentation impactant le solde aux communes, au-delà des hypothèses prévues dans le règlement financier (car souvent signé avant la tendance inflationniste).



Objectivation des coûts des opérations portées par le SDEY

Exemple concret Opération EP-ER

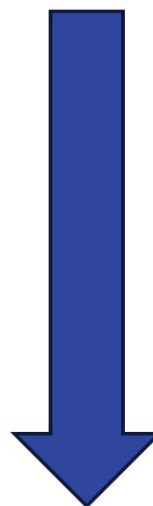
Rendu de l'étude : 19/11/2021
Montant travaux de 4 392,21 € HT à date
Arbitrage budgétaire et programmation : mars 2022

Signature convention financière : 14/03/2022

Date d'établissement du Bon de Commande : 01/07/2022

Achèvement travaux : 18/07/2023
Coefficient actualisation : **11%**

Montant € HT travaux avec révision : 4 860,94 € HT
Soit + 11 % par rapport au montant convention



Depuis 2023 (avant 2023, que 5%), le SDEY provisionne 10% de révisions + 5% d'aléas par rapport au montant « étude ». Néanmoins, la révision, à elle seule peut dépasser cette provision.

www.sdey.fr

Cependant dès 2023, le SDEY a intégré cette donnée dans ces chiffrages avec un poste actualisation / révision réajusté à la hausse de façon à limiter au maximum le risque de dépassement du montant figurant dans la convention financière.

4 - LE CADASTRE SOLAIRE

Le cadastre est un outil de sensibilisation cartographique, pour voir en quelques clics le potentiel solaire de n'importe quelle toiture de l'Yonne (<https://sdey89.cadastre-solaire.fr>).

Maxime DAL DEGAN explique que le potentiel solaire est visible seulement aux communautés de communes qui ont adhéré au cadastre solaire du SDEY (Forfait d'adhésion de 0.20€ par habitant).

Maxime DAL DEGAN précise que les communes auront la possibilité d'adhérer au cadastre solaire même si leur communauté de communes de rattachement ne souhaite pas adhérer. Un modèle de délibération sera disponible sur le site.



5 - LE GROUPEMENT D'ACHAT

Grouper les achats d'énergies (électricité et gaz) pour optimiser les prix, le SDEY offre des conditions tarifaires très optimisées. A l'échelle de la région, cela représente 42 000 contrats et au niveau du département de l'Yonne 4 500 contrats.



Nouveau marché : une délibération est à prendre avant le 15 décembre 2023 (modèle accessible sur le site e-mage)

Pourquoi adhérer ? Pour pouvoir bénéficier :

1. D'un personnel dédié, professionnel et d'un interlocuteur privilégié.
2. De contrats négociés et donc sécurisés.
3. D'outils pour suivre sa consommation avec précision.
4. Pouvoir intégrer les fluctuations du parc immobilier de sa commune (achat, vente).
5. Pas de frais d'adhésion pour les communes rurales, ni pour les communes urbaines qui verse 100% de leur taxe.
6. Accéder à une plateforme pour vérifier ses informations, déposer la délibération et signer la lettre d'engagement.

Pour les nouvelles communes qui n'ont encore jamais adhéré, il est préférable d'appeler le SDEY pour remplir les données techniques et compléter le dossier d'adhésion.

Voir présentation en annexe

6 - L'HARMONISATION DES PRIX DES RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Le comité a voté, le 23 Octobre 2023, une délibération afin d'instaurer la nouvelle tarification d'utilisation des bornes de recharge.

En effet, au sein même de la région Bourgogne Franche-Comté, les tarifs étaient diversifiés d'un département à l'autre, pénalisant ainsi les usagers. Dans le but de s'harmoniser autour de cette question, les syndicats de la région ont décidé d'appliquer une tarification uniforme sur l'ensemble du territoire à partir du 01/12/2023.

Cette nouvelle tarification, en baisse pour le département de l'Yonne, prend en compte la diminution des coûts de l'énergie en 2024, ainsi que le bouclier tarifaire qui s'applique pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Voir présentation en annexe



Monsieur LOURY précise qu'un surcoût à la minute est appliqué pour les véhicules qui restent branchés une fois la recharge terminée.

Monsieur LOURY explique que le SDEY met en place un programme de renouvellement des bornes les plus anciennes, pour des bornes plus performantes et plus puissantes. Ces investissements seront pris en charge à 100 % par le SDEY.

7 - ACTUALITES

ENEDIS : Monsieur FREGUIN relate que 3 000 interventions d'Enedis ont été nécessaires ce week-end afin de réalimenter les foyers privés d'électricité suite aux intempéries. Tous ont pu être dépannés.

Enedis est aujourd'hui une entreprise avec un impact sociétal. En juin 2023, elle a changé de statut et est devenue une « entreprise à missions ». Elle se doit d'agir pour l'électricité, pour l'environnement, pour les collectivités, en collectif et avec respect. Une commission qui se réunira une fois par an fera un retour sur les missions d'Enedis.

Voir présentation en annexe

ENEDIS/SDEY : loi APER

Loi du 10 Mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables.

Car l'échéance du 31 mars 2024 est très courte, le SDEY et ENEDIS sont mobilisés ensemble, pour mettre à disposition des communes, un panel d'outils, qui leur permettra d'identifier rapidement leurs zones à fort potentiel photovoltaïque ou éolien. Ces zones sont aussi appelées zones d'accélération.

En effet, l'enjeu pour les communes est d'éviter de subir l'installation des opérateurs, en ayant défini préalablement :

1. Le type d'infrastructure qu'elles souhaitent voir s'implanter sur leur territoire ?
2. Les équipements dont elles ne souhaitent pas la présence ?
3. Les zones que les communes sont prêtes à mettre à disposition ? À quelle distance des habitations ?
4. Celles qui devront rester protégées malgré leur potentiel ?

Procédure : les communes doivent prendre une délibération qui remonte à la préfecture puis à la Commission régionale de l'Énergie pour instruction. En effet, les objectifs de définition des zones d'accélération se font à l'échelle régionale. Une fois atteints, les zones d'exclusion s'en trouvent bien délimitées.

Voir présentation en annexe



GRDF :

Voir présentation en annexe

Un projet d'usine de méthanisation a été contractualisé sur la commune de Pont-sur-Vanne. La commune n'étant pas gazière, une convention a été établie avec la commune de Malay-le-Petit afin d'utiliser le gaz produit à Pont-sur-Vanne.

D'une manière générale, l'objectif de GRDF est d'injecter 20% de biométhane sur le réseau d'ici 2030. Leslie ARNOULT encourage les élus à venir visiter une des usines de méthanisation implantées sur le département afin de mieux en comprendre le fonctionnement et éventuellement de se défaire d'idées reçues.

SEM YONNE ENERGIE :

Monsieur LESPINE présente brièvement le rôle de la SEM Yonne Energie.

Le SDEY participe à hauteur de 83% des parts.

Elle peut intervenir dans des projets de production d'énergies renouvelables, en position majoritaire ou non. Par exemple, elle participe à hauteur de 20% dans le projet d'usine de méthanisation de Pont-sur-Vanne. Un projet de production éolienne est en discussion sur le secteur de l'Armançon dans lequel la SEM pourrait participer à hauteur de 10%.

L'ordre du jour étant épuisé et les communes n'ayant plus de questions, Monsieur LOURY remercie l'assemblée.

M. DORTE remercie les agents pour le travail effectué au sein du SDEY.

M. DORTE lève la séance, remercie à nouveau tous les auditeurs et participants et les invite à se retrouver autour du verre de l'amitié.

Le responsable de la CLE du Sénonais
Vice-président du SDEY
Grégory DORTE